

38 Boulevard de la Liberté  
34500 BEZIERS  
Tél: 04 67 39 31 55  
rouvet.chauffage@gmail.com



## CONTRAT D'ENTRETIEN D'UNE CHAUDIÈRE À FIOUL

Contrat N° 3430

Entre les soussignés :

D'une part,

**Mairie de Vias 6 place des Arènes 34450 Vias** ci-après désigné(e) par le "CLIENT"

et d'autre part,

**ROUVET CHAUFFAGE 38 Boulevard de la Liberté 34500 BEZIERS** ci-après désigné(é) par le "PRESTATAIRE".

### Il a été convenu ce qui suit ...

Contrat d'une durée de 1 an en tacite reconduction avec visite(s) d'entretien prévue(s).

Date de souscription ou renouvellement : *13 juillet 2025*

Date de fin de contrat : *30/06/2026*

Tribunal compétent :

Tribunal de

PRIX DU CONTRAT A LA SOUSCRIPTION :

Le présent contrat est souscrit pour la somme de :

810 euros HT

TVA : 20% soit : 162 euros

**972,00 euros TTC**

### OBJET

Par le présent contrat, le client confie au prestataire l'entretien de l'installation située :  
tel que précisé en Annexe 1

désignés ci-dessous :

Marques chaudières	Type chaudière	Puissance chaudière	N° de Série
Voir Annexe 1			

Observations :

Vous trouverez le détail des tarifs par chaudière dans l'Annexe 1

38 Boulevard de la Liberté  
34500 BEZIERS  
Tél: 04 67 39 31 55  
rouvet.chauffage@gmail.com



## CONTRAT D'ABONNEMENT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES A USAGE DOMESTIQUE EQUIPEES DE BRULEURS A PULVERISATION UTILISANT LE FUEL CONFORME A LA NORME AFNOR NF X 50-011

### CONDITIONS GENERALES

#### 1 - Service ou prestations compris dans le contrat d'abonnement

- Une visite d'entretien obligatoire selon la norme NF X 50 - 011 annoncée quinze jours à l'avance au client, celui-ci pouvant demander un report, trois jours ouvrables au moins avant la date fixée. Le prestataire indiquera à la demande expresse du client si la visite aura lieu le matin ou l'après-midi.

La visite comporte les opérations et prestations suivantes :

- \* Démontage et nettoyage complet du brûleur
- \* Relevé du type de gicleur
- \* Mesure de la pression de pulvérisation du gicleur
- \* Mesure de la température des fumées
- \* Mesure de la teneur en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou en oxygène (O<sub>2</sub>) dans les fumées
- \* Détermination de l'indice de noircissement
- \* Vérification des dispositifs de sécurité du brûleur
- \* La main d'oeuvre nécessaire au remplacement des pièces défectueuses

#### - Un dépannage éventuel pour :

- \* Défaillance d'un organe du brûleur
- \* Le cas échéant, toute défaillance d'un système ou dispositif faisant l'objet d'une prestation complémentaire.

Ce dépannage sera pris en compte dans le cadre du contrat sur appel justifié de l'abonné, pendant les jours ouvrés et dans un délai de 24 heures spécifiés dans les conditions particulières.

Chaque intervention fera l'objet d'un bulletin de visite comportant la liste des opérations effectuées pour le dépannage, signé par le prestataire et par le client, l'original étant conservé par ce dernier.

#### 2 - Durée et dénonciation

Le présent abonnement est conclu pour une durée de un an. Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une ou l'autre des parties deux mois au moins avant son échéance.

Le prestataire s'engage à laisser l'appareil en bon état de fonctionnement.

En cas de changement de chaudière au cours du contrat et rachat d'un appareil de même marque, la durée de l'abonnement qui reste à couvrir sera reportée sur le contrat du nouvel appareil. En cas d'acquisition d'une chaudière d'une autre marque, le client devra notifier ce changement au prestataire dans un délai de dix jours après l'installation; à défaut, le présent contrat deviendrait caduc passé ce délai de 10 jours. Dans le cas où le prestataire n'est pas en mesure d'assurer l'entretien de la nouvelle chaudière et n'a fourni aucune prestation au titre de l'année en cours, le montant de l'abonnement sera remboursé au client par le prestataire.

#### 3 - Prix, conditions de paiement, révision

Le présent abonnement est souscrit pour la somme indiquée ci-dessus. Ce prix est révisable chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement, suivant la réglementation en vigueur dont la référence sera communiquée au client. Le montant de la redevance est payable au moment de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement.

38 Boulevard de la Liberté  
34500 BEZIERS  
Tél: 04 67 39 31 55  
rouvet.chauffage@gmail.com



Le non paiement de cette redevance dans les trente jours suivant la souscription ou le renouvellement, entraîne la suppression de l'entretien et annule les clauses de l'abonnement. Dans le cas de dénonciation ou d'annulation, la responsabilité du prestataire est dérogée de toutes les conséquences pouvant résulter de la cessation de l'entretien. **Les pièces détachées hors de la garantie légale seront facturées en sus.**  
Les visites injustifiées, demandées par l'abonné, seront facturées au prix du tarif "dépannage sur appel " en vigueur.

**4 - Services ou prestations non compris dans le contrat d'abonnement  
Feront l'objet d'une facturation supplémentaire, selon le tarif "dépannage sur appel" en vigueur**

Les demandes de dépannage correspondant aux interventions suivantes :

- \* Prestations exclues des prestations complémentaires énoncées dans les conditions particulières.
- \* Interventions extérieures à la chaudière, sur le circuit hydraulique et sur les dispositifs électriques.
- \* Interventions nécessitant la vidange ou le déplacement de la chaudière ou du ballon d'eau chaude.
- \* Réfection du briquetage de la chaudière.
- \* Entretien et nettoyage de la cuve de stockage de fuel.

Réparations d'avaries ou de pannes dues aux causes énumérées ci dessous ou à l'utilisation d'eau ou de fuel anormalement pollués ou paraffinés.

- \* Intervention pour manque de fuel ou d'électricité, corrosion ou eau dans la citerne.
- \* Détartrage des batteries et des ballons d'eau chaude sanitaire.
- \* D'une manière générale, les interventions autres que celles prévues dans le cadre du dépannage éventuel.

**5 - Organisation des visites**

Si la visite d'entretien n'est pas effectuée dans l'année du fait du prestataire et si aucune visite de dépannage n'a eu lieu dans la période, l'abonnement sera reconduit sans frais pour la période annuelle suivante. Si un dépannage est nécessaire, c'est à l'occasion de celui-ci que sera effectué l'entretien. Les échéances suivantes seront reconduites suivant le tarif actualisé.

Si le prestataire annonce sa visite au client, mais ne vient pas, la visite se fera à la convenance du client et un dépannage gratuit, s'il est nécessaire, sera effectué en dédommagement.

Si le prestataire se déplace chez le client, mais que ce dernier est absent au rendez-vous, le prestataire a l'obligation de laisser un avis de passage.

Le prestataire doit fixer un second rendez-vous, et, si une nouvelle absence du client est constatée, une facturation supplémentaire de ce déplacement sera effectuée.

**Contrat type P2 : main d'oeuvre et déplacement (avec une visite d'entretien et tous les dépannages).  
Le contrat est nominatif**

Fait à Vias en 1 exemplaires, le 27/02/2025

Lu et approuvé, signature du souscripteur

Le Prestataire :

Le client  
Fait à BEZIERS, le 09/01/2025  
Signature du client  
*Rouvet approuvé*  
Maître **Jordan DARTIER**  
Maire de VIAS  
(Hérault)

Le prestataire  
Signature +  
Gachet de  
l'entreprise



EURL au capital de 1000 euros - SIRET 804 908 457 00034 - APE 4322B - N° TVA intra: FR 11 804 908 457

**IBAN FR76 1660 7002 3708 1213 5998 887 BIC CCBPFRPPPPG**

38 Boulevard de la Liberté  
34500 BEZIERS  
Tél: 04 67 39 31 55  
rouvet.chauffage@gmail.com



Accusé de réception en préfecture  
034-213403322-20250304-2025-025-CC  
Date de télétransmission : 04/03/2025  
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**Mairie de Vias**  
6 place des Arènes  
34450 Vias

BEZIERS, le 09/01/2025

**ANNEXE 1 DU CONTRAT N°3430  
MAINTENANCE DE 3 CHAUDIERES FIOUL**

- Ecole Maternelle Les Coquelicots : CHAUDIÈRE DE DIETRICH GT305 80-110KW : 324€TTC
- Ecole Jean Moulin : CHAUDIÈRE CHAPPEE XR 29TS-C 77 KW : 324€ TTC
- Hôtel De Ville : CHAUDIÈRE CHAPPEE 110KW : 324€ TTC

**ROUVET CHAUFFAGE**  
ENTRETIEN DEPANNAGE CHAUFFAGE  
38 bd de la Liberté - 34500 Béziers  
**TEL. 04 67 39 31 55**  
N° SIRET 804 908 457 00034 - APE 4322B  
TVA - FR 11 804 908 457